

## Commune de MAILLY-RAINEVAL

### PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de MAILLY-RAINEVAL

Séance ordinaire du 16 Novembre 2022

**Convocation** : le 08 Novembre 2022

**Affichage** : le 23 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis MOURIER, Maire.

**Présents** : Mesdames Emmanuelle FIRMIN, Linda HOREMANS, Tatiana VIALLANEIX et Messieurs Gilles BRULÉ, Francis MOURIER, Vincent RICHARD, Alexandre SOMMER, Christophe TAHON.

**Représenté(es)** : M<sup>me</sup> Carole CHARLES par M<sup>r</sup> Francis MOURIER.  
M<sup>r</sup> Xavier FAUVEL par M<sup>me</sup> Linda HOREMANS.

**Absent** : M<sup>r</sup> Philippe GOBLET.

**Secrétaire de la séance** : M<sup>me</sup> Emmanuelle FIRMIN.

#### **Approbation du Procès-verbal du conseil du 11 Octobre 2022 :**

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

#### **Délibération 21.2022** : *Reprise de Concessions.*

M<sup>r</sup> le Maire informe le conseil municipal que les travaux de reprise de concessions doivent être imputés au compte 2116 cimetières et non au compte 2051 concessions et droits similaires. Afin de régulariser cela, il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire de la manière suivante :

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
2051 : Concessions et droits similaires	- 25 000,00		
2116 : Cimetières	25 000,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

#### **Délibération 22.2022** : *Fixation du régime d'attribution au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».*

Au vu du décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiements émis pour le règlement des dépenses publiques, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet articles budgétaire.

Il propose au Conseil Municipal de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- ⇒ d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, les sapins et décorations de Noël, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations,
- ⇒ les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départs, récompenses sportives, culturelles, concours, militaires ou lors de réceptions officielles,
- ⇒ le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats, (exemple SACEM, SPRE, GUSO...)
- ⇒ les feux d'artifices, concerts, animations, sonorisation,
- ⇒ les frais d'annonces et de publicités ainsi que les parutions liées aux manifestations.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents,** l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budgets communal.

#### **Délibération 23.2022 : Subvention Transports Scolaires.**

M<sup>r</sup> le Maire informe le Conseil Municipal, que la coopérative scolaire du RPC de Rouvrel et de Louvrechy sollicite comme tous les ans une subvention pour les voyages scolaires. Cette subvention s'élève à 223 € pour l'année 2022-2023 soient 11 élèves x 23,31 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents,** d'allouer la subvention de 223 € pour l'année scolaire 2022-2023.

M<sup>r</sup> le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Avre Luce Noye continue à soutenir financièrement les écoles à hauteur de 25 € / écoliers de la CCALN. Soutien financier acquis pour les 106 élèves en 2021/2022 pour un montant de 2 650 €, plus l'aide des communes concernées de notre regroupement à hauteur de 15 € / élèves.

#### **Divers devis et factures:**

##### ↳ Cimetière :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que nous avons reçu 2 factures complémentaires de la société des Pompes Funèbres DESPREZ. La première facture est estimée à 1 200 € TTC suite à un chiffrage de mains d'œuvre non estimé lors du devis des reprises de concessions et la deuxième s'élève à 2 524 € TTC pour le démontage de 6 monuments doubles supplémentaires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal donnent à l'unanimité des membres présents leurs accords pour régulariser ces factures.

##### ↳ Ossuaire :

Suite à la création de l'ossuaire, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de définir le coloris de ce monument. Les Pompes Funèbres DESPREZ nous ont établi 2 devis.

Le 1<sup>er</sup> devis est estimé à hauteur de 3 041 € TTC monument et mains d'œuvre comprises pour le coloris granit china red (identique au columbarium). Le 2<sup>e</sup> devis s'élève à 2 390 € TTC monument et mains d'œuvre comprises pour le coloris granit du tarn.

Après réflexion, les membres du conseil municipal décident de choisir à l'unanimité des membres présents le coloris granit du tarn pour un montant de 2 390 € TTC. Cette dépense sera à prévoir sur le budget 2023.

Les membres du conseil municipal demandent à Monsieur le Maire de prévoir également une plaque ou une gravure pour ce monument indiquant « ossuaire communale de Mailly-Raineval ».

↳ Église :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que Mr BRASSART, Architecte du Patrimoine nous a effectué une proposition de mission en date du 1<sup>er</sup> Novembre 2022 suite à sa visite dans notre église afin d'estimer les travaux.

Les honoraires de l'architecte sont estimés à 7 250 € HT soit 8 700 € TTC.

Monsieur le Maire indique que nous pouvons solliciter des subventions tel que le fonds d'appui aux communes du Conseil Départemental dont le taux de subvention maximal est de 40 % du coût HT des dépenses éligibles. Dont une aide plafonnée de 300 000 € par commune sur les 3 ans (dans la limite de l'enveloppe cantonale).

Les membres du conseil sont d'accord sur le principe avec un résultat sous 6 mois.

↳ Ménage :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis établi par Madame Ludvine LEGUAY effectuant le ménage au sein de la Mairie. Celui-ci est estimé à 20 €/h TTC.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que Madame LEGUAY a été missionnée sur la commune en septembre 2019 suite à un devis estimé à 18 €/h TTC.

Après réflexion, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité des membres présents ce devis.

↳ Raticide - Souricide :

M<sup>r</sup> le Maire souhaite connaître la position des élus sur le renouvellement de la distribution gratuite de souricide – raticide en mairie.

Le devis est estimé à 114.42 € HT soit 137.30 € TTC pour 1 carton de pâtes de 10 kg.

**Après réflexion** le conseil municipal, **accepte** le devis **et décide à l'unanimité des membres présents** de distribuer du souricide – raticide aux habitants de la commune aux heures de la permanence pour ceux qui le souhaitent.

**Délibération 24.2022 : Travaux de voirie.**

M<sup>r</sup> le Maire informe le conseil municipal que suite aux travaux de voirie en cours rue de Louvrechy et sur la RD 14 il y a lieu d'ouvrir les crédits en investissement. Afin de régulariser cela, il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire de la manière suivante :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
2152 : Installations voirie	73 000,00	021 : Virement sect° fonct.	73 000,00
	<b>73 000,00</b>		<b>73 000,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
023 : Virement sect° invest.	73 000,00	70323 : Redev domaine pub.	2 500,00
615221 : Bâtiments publics	- 10 100,00	73223 : Fds de péréquation	4 300,00
615228 : Autres bâtiments	- 40 000,00	7381 : Taxe addit aux droits	8 900,00
		742 : Dotat° aux élus	4 500,00
		74832 : Attribut° du Fds	2 700,00
	<b>22 900,00</b>		<b>22 900,00</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>95 900,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>95 900,00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

**Délibération 25.2022 : Redevance du Domaine Public.**

M<sup>r</sup> le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2022 à :

- ↪ France Télécom pour 249,62 € ;
- ↪ EDF pour 221 € ;
- ↪ Lumen Technologie pour 583,58 € ;
- ↪ Colt Technology pour 6 539,84 €.

Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré :

- Adopte à l'unanimité des membres présents la proposition qui lui est faite
- Charge de l'exécution de la présente décision M<sup>r</sup> le Maire et le trésorier chacun en ce qui le concerne.

**Questions diverses :****↪ Commission CODICA :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commission CODICA a décidé lors de sa commission de remplacer la priorité à droite par 2 stop + 1 triangle de visibilité suite à l'accident mortel qui a eu lieu sur la RD 84 – Route de Braches en Mai 2021.

**↪ Installation du nœud de raccordement optique :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que nous avons reçu une invitation de Somme Numérique pour l'installation du nœud de raccordement optique d'Ailly sur Noye. Cette invitation est destinée aux communes concernées et aura lieu le Jeudi 24 Novembre à 11h15, 27 rue Louis Thuillier à Ailly sur Noye.

**↪ Commission environnement :**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que plusieurs points ont été débattus lors de la commission :

- ⇒ Acquisition d'un camion benne OM : 1 demande de DETR et pour la TVA pourront apporter une subvention entre 35 et 40 %.
- ⇒ Acquisition de conteneurs à verre : 14 seront renouvelés pour une somme d'environ 30 000 €. Une demande de DETR et de TVA sera envoyée.
- ⇒ Mise à disposition de conteneurs de tri pour le Souffle de la Terre et les diverses manifestations de nos communes pour 2 200 € HT.
- ⇒ Location/Achat d'un système de vidéo-surveillance : les deux déchetteries se sont à nouveau faites cambriolées cette semaine. Il y a 15 jours, a été constaté un vol de 500 litres de carburant. Une alarme serait également installée. Ce système demanderait la mise en place d'une astreinte.

**↪ Jeux de société :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que nous avons reçu le calendrier des soirées jeux de sociétés de l'EVS itinérant pour le début d'année prochaine.

Janvier : les mardis 10, 17, 24 et 31.

Février : mardi 7

Mars : les mardis 7 et 14 et les vendredis 3, 10 et 17.

Les horaires de séances sont de 18h30 à 21h30.

Nous définirons une date en fonction du planning.

☞ Fractures numérique :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que d'après une enquête de l'Insee, 15 à 20 % des habitants de notre territoire sont en situation de fracture numérique en milieu rural.

Nous vous proposons donc de mettre en place des ateliers numériques dans notre commune afin d'accompagner nos administrés vers une plus grande autonomie numérique.

Les membres du conseil souhaite renouveler cette mise en place d'atelier numérique au sein de notre commune.

☞ Éclairage public :

Une information sera à diffuser concernant l'extinction de l'éclairage public.

L'éclairage public est interrompu sur l'ensemble du territoire de **MAILLY-RAINEVAL de 23h00 à 05h00 chaque jour de l'année.**

☞ Communication :

Madame Emmanuelle FIRMIN se propose pour établir un bulletin communal tous les 6 mois. Celui-ci permettrait de répertorier les travaux, les manifestation, de l'humour. Effectué le résumé de l'Année 2022, un pour Janvier 2023 et un autre en juillet 2023 spécial été

☞ Frelons Asiatiques :

Une communication sera à effectuer pour le printemps.

☞ Fêtes de fin d'année :

- ⇒ Samedi 26 Novembre : décoration de Noël (voir Philippe pour Brico Dépôt).
- ⇒ Dimanche 11 Décembre : Arbre de Noël et Colis des Aînés de 14h30 à 17h. Prévoir réchaud, fauteuil du père Noël, le vin chaud (voir Linda pour la recette), chocolat, kirsch, chouquettes et brioches. Acheter 1 sapin artificielle à l'incroyable.
- ⇒ Samedi 21 Janvier : Vœux du Maire à 16h

Une récupération de sapin a été demandée pour après les fêtes, qui sera à organiser avec les services techniques de la CCALN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait à Mailly-Raineval,  
Le 18 Novembre 2022